



BPJEPS SPÉCIALITÉ ANIMATEUR MENTION ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

Marseille (13)

Cette formation est éligible au CPF
Fiche RNCP : 39926

Présentation

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Animateur », mention « Animation Socio-Educative ou Culturelle » est un diplôme professionnel de niveau 4.

Il est délivré par le Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Son objectif est de former des animateurs professionnels.

Pour aller plus loin, consulter le référentiel du diplôme : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0282 du 29/11/2024](#)

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, contrat d'apprentissage, financement individuel.

Prérequis

- ▶ Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC ; ou équivalent ; SST assorti de l'attestation de maintien de compétence (MAC).
- ▶ Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200h au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- ▶ Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Durée

- ▶ **702 heures** de formation théorique.
- ▶ **900 heures** de formation pratique.

Dates de formations

- ▶ Du **9 novembre 2026 au 22 mars 2028.**

Sous réserve du nombre de participants, et de la validation de la DRAJES.

Lieu

Le Patio, 1 place Chirat 13002 Marseille

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet avant le **9 octobre 2026.**

Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier.

Tarifs

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	6 800 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence ou le CNFPT pour les employeurs.
Coût de formation parcours partiels	▶ BC1 : 2 300 € ▶ BC2 : 1 200 € ▶ BC3 : 2 000 € ▶ BC4 : 2 000 €
Coût bi-qualification BPJEPS ASEC & CCDACM	▶ 7 600 €

Modalités de financement : consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.

CONTACT



Valérie OUTTERYCK
07 62 85 34 62
valerie.outteryck@dso.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif
à vocation éducative, sociale et territoriale.

Sélections

Les sélections sont mises en place conformément au décret n°2022-1426 du 10 novembre 2022 et de l'arrêté du 9 février 2023 du code du sport.

1- Un dossier de présentation du parcours professionnel de six pages minimums décrivant les activités professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur et ses motivations à intégrer la formation. Ce dossier doit être fourni avec le dossier d'inscription.

2- Épreuve écrite (1h30 : rédaction, réflexion et analyse d'une situation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

3- Épreuve orale (30 minutes : entretien de motivation. Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation et ses expériences précédentes.

Date des épreuves de sélection : sur rendez-vous.

Dates d'informations collectives

3 juin 2026 à 10h 8 septembre 2026 à 10h
Merci de contacter M^{me} Souihla BENCHABANE au 06 68 52 11 93 ou par mail à souhila.benchabane@utse.ifac.asso.fr

Alternance / Stage pratique

La formation se déroule en alternance : jeudi et vendredi, hors vacances scolaires, en centre de formation puis lundi, mardi et mercredi et vacances scolaires en structure. (Calendrier précis fourni au moment de l'inscription aux informations collectives).

Objectifs

Le BPJEPS mention « animation socio-éducative ou culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics. Il est en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure. L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action.

Contenu de la formation

Le diplôme est obtenu par capitalisation de quatre blocs de compétences. Un positionnement est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

Bloc 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du sport ou de l'animation.

Bloc 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.

Bloc 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Bloc 4 : Organiser et encadrer le «vivre ensemble» avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

Méthodes mobilisées

- » Apports théoriques
- » Exercices d'application à partir de cas concrets
- » Travail en groupe
- » Conseil individualisé
- » Mise en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

Situation d'évaluation certificative - Annexe 2 de l'arrêté du 9 novembre 2024 :

- » **Bloc 1 :** Production d'un document écrit ; entretien avec les jurys.
- » **Bloc 2 :** Production d'un ou plusieurs supports personnels ; entretien avec les jurys.
- » **Bloc 3 :** Production d'un document écrit ; Conduite d'une séance d'activité ; Entretien avec les jurys.
- » **Bloc 4 :** Production d'un document ; Entretien avec les jurys.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicap@pc@dso.ifac.asso.fr

